



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussignée, greffière de la Ville de Candiac, donne avis à tous les citoyens concernés que le conseil de la Ville de Candiac étudiera le 23 janvier 2017 à 19 heures, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100, boulevard Montcalm Nord, Candiac, Québec, une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 102, chemin Saint-François-Xavier sur le lot 3 559 244.

La demande présentée a pour but :

- Autoriser une allée de circulation d'une largeur de 9,61 mètres. Or, la grille des usages et normes C-201 de l'Annexe « B » du *Règlement 5000 de zonage* exige une allée de circulation d'une largeur maximale de 7 mètres.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Candiac, ce 30 novembre 2016.

Céline Lévesque, avocate  
Greffière et directrice  
Services juridiques